

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-12

### Revente de l'ancienne flotte et mise à jour du plan de financement de l'opération d'achat de vélos à assistance électrique

Date de la convocation  
18/01/2022

**Le 25 janvier 2022 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
<b>23</b>	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
<b>87</b>	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie	x				
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	X				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

### Code 6301 Du jus dans les pédales

#### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive**

**Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités**

#### **Hors Contrat de Parc 2018 – 2020**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)  
**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;  
**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
**Vu** le code de la commande publique ;  
**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;  
**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;  
**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;  
**Vu** la délibération n°B.2021-44 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant le renouvellement de la flotte de vélos à assistance électrique et l'évolution du fonctionnement du dispositif de location en autorisant la revente des VAE au bout de 2 ans de location.

#### **Considérant :**

- que le secteur des transports est le plus consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre (hors GES naturelles) sur le territoire du PNRML ;  
- que l'incitation à la mobilité douce s'inscrit dans la politique générale du SMAG PNRML au titre de la mesure 31 ;

#### **Contexte :**

Un renouvellement de la flotte de vélos à assistance électrique (VAE) du Parc ainsi qu'une évolution du fonctionnement du dispositif de location a été validée par délibération en 2021. Pendant 4 années (2021-2024), le SMAG PNRML achètera 10 VAE / an. Ceux-ci resteront en location à la maison du Parc 2 années avant d'être revendus aux habitants selon un pourcentage du prix neuf.  
L'ancienne flotte de VAE (2016-2017) sera cédée aux agents du SMAG PNRML.

## Description du projet :

### Revente de l'ancienne flotte

Il est proposé que les anciens VAE soient cédés aux agents du SMAG PNRML selon un tirage au sort. Chaque agent sera libre de s'y inscrire ou non.

Le prix de revente sera calculé de la façon suivante :

$$\text{Prix de revente} = \text{prix neuf} - \text{subvention TEPCV} - \text{nombre de kilomètre} * 0,05\text{€}$$

Prix neuf : 1300€ / Subvention TEPCV : 80%

Les prix des VAE seraient compris en 68,55€ et 208,80€

Une décote sera appliquée en fonction de l'état du VAE :

- Bon état : 0€ / Etat intermédiaire : 20€ / Etat moyen : 40€

### Mise à jour de l'opération d'achat de VAE

Au vu de l'évolution des tarifs d'achat des VAE, il est proposé une évolution dans le plan de financement de l'opération d'achat de VAE.

En effet le ratio de 1 500€/VAE est un budget sous-estimé au regard de l'évolution du marché.

Il est proposé de réévaluer le plan de financement global du projet en prenant en compte le nouveau ratio de 2 000€/VAE.

Nouveau plan de financement prévisionnel sur 5 ans (2021-2025)

- Dépenses d'investissement : 76 000€ (au lieu de 61 000€)
- Recettes de fonctionnement (locations + ventes) : 73 000€ (au lieu de 65 000€)

Nouveau plan de financement prévisionnel annuel (2022-2023-2024) :

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)	
Achat de 10 nouveaux VAE	20 000 €	Autofinancement PNR	16 500 €
		Recettes de location	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

Les nouveaux VAE seront proposés à la location pendant 2 ans, puis seront revendus aux habitants selon un pourcentage du prix neuf.

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la revente de l'ancienne flotte de VAE par tirage au sort aux salariés du SMAG PNRML ;
- de valider les tarifs de vente de l'ancienne flotte de VAE ;
- de valider la mise à jour de l'opération d'achat de VAE avec son nouveau plan de financement associé ;
- de valider l'achat de 10 VAE par an (2022, 2023, 2024) dans le cadre de l'opération Du jus dans les Pédales ;
- d'autoriser le Président à :
  - fixer les tarifs de revente des anciens VAE en fonction de leur valeur résiduelle estimée au vu du kilométrage parcouru et de l'état du matériel ;
  - fixer les tarifs de revente des nouveaux VAE au bout de 2 ans en fonction de la côte proposée par les sites spécialisés ;
  - acheter des VAE dans le cadre de la présente action ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider la revente de l'ancienne flotte de VAE par tirage au sort aux salariés du SMAG PNRML ;
- de valider les tarifs de vente de l'ancienne flotte de VAE ;
- de valider la mise à jour de l'opération d'achat de VAE avec son nouveau plan de financement associé ;
- de valider l'achat de 10 VAE par an (2022, 2023, 2024) dans le cadre de l'opération Du jus dans les Pédales ;
- d'autoriser le Président à :
  - fixer les tarifs de revente des anciens VAE en fonction de leur valeur résiduelle estimée au vu du kilométrage parcouru et de l'état du matériel ;
  - fixer les tarifs de revente des nouveaux VAE au bout de 2 ans en fonction de la côte proposée par les sites spécialisés ;
  - acheter des VAE dans le cadre de la présente action ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 3.02.22 Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

REÇU LE  
 03 FEV. 2022  
 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
 (CORRÈZE)

